



## Récylum sensibilise les « organismes prescripteurs »

Récylum est l'éco-organisme agréé pour la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. Au-delà de l'aspect opérationnel de sa mission, il doit sensibiliser tous les détenteurs de lampes usagées aux enjeux de leur recyclage et les informer sur leurs obligations et les solutions de collecte à leur disposition. De nombreuses structures (associations, organismes publics, bureaux d'études, syndicats, etc.) représentent des relais d'information incontournables. C'est pourquoi Récylum les informe et met à leur disposition des outils de communication pour leur réseau.

### Un besoin primordial d'information

Entreprises, administrations et collectivités locales sont demandeuses d'informations sur leur responsabilité environnementale.

- Connaissent-elles les enjeux environnementaux et leurs obligations légales en ce qui concerne le recyclage de leurs lampes usagées ?
- Savent-elles qu'une filière d'élimination dédiée aux lampes met à leur disposition des solutions de collecte ?
- Ont-elles conscience que l'Eco-contribution qu'elles paient leur donne droit à un service gratuit de recyclage ?

Qu'elles aient une mission d'information, de formation, de contrôle/certification, d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de responsabilité environnementale ou d'éclairage, de nombreuses organisations professionnelles devraient être à même de sensibiliser les détenteurs de lampes usagées sur ces différents points et de leur apporter des solutions de collecte.

C'est pourquoi Récylum a développé un « kit de communication » pour tous ces organismes prescripteurs.

### Un kit de communication pour les « organismes prescripteurs »

Début avril, près de 1500 « organismes prescripteurs » se verront remettre des supports d'information (guides pratiques, présentation diaporama, articles types, dépliants, etc.) afin de s'informer et de sensibiliser leur réseau. L'ensemble de ces outils sont également en téléchargement libre sur [www.recylum.com](http://www.recylum.com).

#### L'essentiel du recyclage des lampes usagées

- ✓ Les lampes qui doivent être recyclées (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, à vapeur de mercure, à iodures métalliques, etc.) portent le symbole « poubelle barrée ».
- ✓ Les lampes doivent être recyclées car elles contiennent de faibles quantités de mercure et de poudres fluorescentes (0,005% et 3% du poids d'une lampe).
- ✓ 93% du poids des lampes sont recyclés (verre, métaux).
- ✓ Les lampes peuvent être rapportées chez un grossiste ou en déchèterie. Elles peuvent aussi être collectées directement par Récylum, un collecteur de déchets ou un installateur électricien.



#### Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • [oplantard@recylum.com](mailto:oplantard@recylum.com)

Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • [sophie@commeuneimage.fr](mailto:sophie@commeuneimage.fr)

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, et d'informer les professionnels et les particuliers. Pour en savoir plus : [www.recylum.com](http://www.recylum.com) – 0810 777 001 (prix d'un appel local)